

Décision du maire n° 2024 – 010

Fourniture et Installation d'un serveur Informatique

La Maire de la commune de St Georges les Bains,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération n° 2020-012 en date du 28 mai 2020,

Considérant la nécessité de procéder au remplacement du serveur informatique de la commune,

Considérant la consultation menée auprès de différents prestataires et les devis reçus,

Vu le budget 2024,

DÉCIDE

Article 1 :

Signature du devis de la société RS2O, domiciliée au 40 boulevard Général de Gaulle, 26000 Valence, relatif à la fourniture et à l'installation d'un nouveau serveur informatique, pour un montant total de 11 291,59 € HT.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait sera disponible en mairie et publié en dématérialisation sur le site internet de la commune.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le comptable public

Fait à St Georges les Bains, le 18 octobre 2024.

Le Maire



Geneviève PEYRARD.

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le 21/10/2024



ID : 007-210702403-20241018-DM_2024_010-AU